

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Control of the Contro	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception : 20103/2017	Dossier complet le :	N° d'enregistrement: 2017-ARA-DP-00417
20107/2017		50(4-4K4-D-0041+
	1. Intitulé du projet	
Régularisation des ouvrages du système de sur l'eau des travaux de mise en conformité	collecte d'assainissement eaux usées de Trévo	ux - Bords de Saône et autorisation loi
sur i eau des travaux de mise en conformite	du systeme	
2. Identification du		- (A):
2.1 Personne physique	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pennonnaire(s)
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	Tiendi	
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes Dombes Saône	Vallée
Nom, prénom et qualité de la personne		
habitiée à représenter la personne morale	M. GRISON Bernard , Président	777-2-2-
RCS / SIRET   2 0 0   0   4 2   4	9 7 0 0 0 1 2 Forme juridique	
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des sevils et critères annexé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard de	
24. Système de collecte et de traitement	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'a a ) système d'assainissement dont la station de	traitement des eaux usées est d'une
	capacité inférieure à 150 000 EH et supérieure	
4.7	En l'occurrence la STEP des Bords de Saône aut présente une capacité nominale de 27 000 EH.	orisée par arrêté du 9 Février 2011
	presente une capacite nominale de 27 000 En.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formul	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 de	u formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
Le projet consiste a répondre à la prescripti	ions spécifique énoncée à l'Article 3 de l'arrêté	
	e demande d'autorisation de l'ensemble des or nt dans un délai de 2 ans à compter de la notific	
collecte au title du code de l'environnemen	nt dans un delai de 2 ans a comptei de la notini	Lation du present arrete
	dre du schéma directeur d'assainissement prév	
d'orage d'ici 2031 (échéance de l'arrêté d'a	utorisation de la STEP) sur les 40 D.O recensés s	ur le réseau de collecte.

# 4.2 Objectifs du projet

Les travaux consistent à :

- mettre en conformité le système de collecte vis-à-vis de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif,
- permettre de faciliter l'atteinte du bon état des cours d'eau Le Formans, le Grand Rieu, la Saône , définies par le SDAGE RMC,
- respecter les échéances fixées par l'arrêté d'autorisation de la STEP de Bords de Saône,

A l'échéance 2031 les volumes déversés par les point A1 (DO > 2000 EH hors DO STEP) ne représenteront que 3,3 % du volume total généré à l'échelle de l'agglomération (A1 + A2 + A3). Au regard du critère "volume déversés inférieur à 5 % du volume généré" le système de collecte sera conforme. A noter que ce critère devrait être atteint à l'horizon 2022. L'objectif "flux de pollution déversé inférieur à 5 % du flux généré" devrait être atteint à l'horizon 2021.

Les travaux vont permettre de limiter les apports d'eaux pluviales dans les résaux. La surface active ainsi supprimée correspond à 13 ha (essentiellement Trévoux)

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les actions suivantes ont été proposées dans le programme de travaux et ont été hiérarchisées en fonction des priorités (: Objectif 1 - Mise en conformité du système d'assainissement :

- Déconnexion de réseaux pluviaux (action 1);
- Mises en séparatif (actions 5 à 23). Ces 19 actions sont préconisées essentiellement sur les communes de Trévoux et de Saint-Bernard, seules communes où des réseaux unitaires étaient identifiés, et conduisent à la suppression de déversoirs d'orage;
- suppression de déversoirs d'orages (actions 24 à 26). Il s'agit d'actions non consécutives à des mises en séparatifs, notamment lorsque plusieurs ouvrages se suivent. Ces suppressions peuvent entrainer des modifications sur le déversoirs restants et font donc l'objet de fiches actions correspondantes (74 à 77). Chaque suppression a été validée grâce à la modélisation;
- Mise en place de clapets anti-retour au droit des surverses de D.O (actions 27 à 30);
- Optimisation de la collecte séparative sur les secteurs unitaires doublés d'une réseau pluviale (action 31 à 34), essentiellement sur la commune de Trévoux;

Objectif 2 : Conformité avec l'arrêté d'autorisation de la STEP Bords de Saône

- Réduction des eaux claires parasites permanentes

Objectif 3 : Mise en place de l'autosurveillance réglementaire

équipement de 6 ouvrage de déversements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consistant à mettre en conformité le système de collecte alors une fois les travaux du programme de travaux réalisés le système sera suivi et exploité tel que demandé à l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux système d'assainissement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité environnement Demande d'autorisation environnement eaux usées destinés à collecter un flux po 1° supérieur à 600 kg de DBO5 (Autorisat 2° supérieure à 12 kg de DBO5 mais infér L'ensemble de ces D.O se trouvant sur un collecte est soumis à Autorisation.  4.5 Dimensions et caractéristiques du pre Grande Afin de fournir le maximum de précision la présente demande d'examen au cas pa	ntale devra ale au titre I.6 olluant journa ion) -> 1 ou ieur ou = à 6 système réc système réc piet et superi eurs caracté les fiches ac	être jointe au(x) dossier( O.TA Loi sur l'eau rubrique alier: vrage concerné 00 kg de DBO5 (Déclaration coltant un flux supérieur à ficle globale de l'opération tions des opérations concerné	s) d'autorisation(se 2.1.2.0. D.O situés on)> 19 ouvrage on 600 kg de DBO5/j	s). s sur un système de co s concernés. s alors l'ensemble du s	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation  Etant donné le nombre d'opération et leurs caractéristiques, pour chacune d'entre elle la localisation est fournie sur chaque fiche action en annexe  Trévoux, Saint-Bernard, Reyrieux, Parcieux, Massieux	Coordonr Pour les c et c), 7°a, 22°, 32°, 3 l'annexe c code de l Point de	nées géographiques <sup>1</sup> atégories 5° a), 6° a), b) 9°a),10°,11°a) et b), 14°, 38°; 43° a) et b) de à l'article R. 122-2 du l'environnement: départ:	Long°'	"_ Lat ° _ ' _ ' _ ' _ ' _ ' _ ' _ ' _ ' _ '	n
4.7 S'agit-li d'une modification/extensis. 4.7.1 Si oul, cette installation ou environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été auto	on d'une ins cet ouvra t les trojet et	demande les anne de demande les anne de de la service de a-1-il fait l'objet d' Le programme de trava d'Autorisation de la STI il a été défini dans le ca directives de l'Arrêté M d'assainissement collec Ce programme vise la r opérations sera reprise des ouvrages du systèr	e existant? Oune évaluation oux fait suite aux parties Bords de Sandre du Schéma Didinistériel du 21 juil atif. Thise en conformités dans le dossier d	rescription définies à l ône du 9 février 2011. recteur pour répondre llet 2015 relatif aux sys é du système. L'ensem	e aux stèmes ble des

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Certaines opérations sont concernées par la ZNIEFF n°0101 Val de Saône Méridional Il s'agit des actions n° 5, 6, 20, 22, 27, 28, 29, 30, 39, 104,
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

			zone humide n° 01IZH0693 La Saône Aval - concerne les actions n°22, 20, 28, 29, 30, 39, 104
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×	_	zone humide n° 01IZH1952 Zone humide de Trévoux - concerne l'action n°29
			zone humide n° 01IZH0744 LE Grand Rieu - concerne l'action n°66, 67, 68
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Le territoire d'étude est concerné par le PPRn Inondation de la Saône approuvé le 27/02/2014
			non d'après les sites basias et basol
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
ridiorene ?			Le site inscrit SI183 Térrasse de Trévoux est concerné par les opérations n°12 et 43 ces opérations consistent en la réalisation de travaux sous voirie longeant le site
Dans un site inscrit ?		X	inscrit
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 sic et ZPS La Dombes est localisé à un peu moins de 3 km de l'opération n°61 à Reyrieux la plus proche
D'un site classé ?	×		le site n°SC026 Ensemble urbain de Trévoux est concerné par les actions n°11, 13, 14, 21 qui sont des opérations de mise en séparatif de réseau.

# Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milleu ?	×		Les opérations de réalisation de tranchées pour la pose de réseau peuvent nécessiter le rabattement local de nappe avant pose de barrière filtre en tréfond. Ce pompage n'est toutefois normalement pas nécessaire car les opérations sont réalisées hors période de hautes eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Les opérations sont localisées sous voiries existantes
Millev nature			×	L'opération la plus proche est réalisée à un peu moins de 3 km à l'Ouest du site La Dombes et à son aval hydraulique. Il n'y a pas de connexion entre le milieu protégé par la Natura 2000 et les sites des opérations.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Les travaux réalisés à proximité ou au sein du site classé Ensemble Urbain de Trévoux consiste en la pose de réseau usées séparatif sous voirie, il n'y aura d'impact visuel que durant les travaux. L'opération ne modifiera pas l'ensemble architectural du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Certaines opérations sont localisées en zone d'aléa inondation du PPRI La Saône, cependant les travaux ne seront pas réalisé en période de hautes eaux. La pluviométrie et le niveaux d'eau de la Saône seront suivis préalablement et durant les périodes de chantier. Les opérations seront compatibles avec le règlement de zonage du PPRnI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×		Les opérations ont pour objet l'aménagement d'ouvrage et de réseaux eaux usées. Les risques sanitaires sont encourus par les opérateurs directement mis en contact. Toutes précautions techniques seront prises afin de ne pas faire courir de risque aux opérateurs. Les opérations sont réalisées en dehors de périmètres de protection de captage d'eau potable.
	Engendre-t-ii des déplacements/des trafics	×		Les opérations qui auront lieu sous voirie nécessiteront la déviation momentanée du trafic routier ou la réduction de voie.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Lors des travaux de pose de réseaux ou de réhabilitation une nuisance sonore sera présente lors de la manutention des engins de chantier. Les horaires de chantier sont fixés sur les heures ouvrables. Une information des riverains sera réalisée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	X	Les opérations obligeront à ouvrir des regard d'assainissement eaux usées. Il est donc possible que lors de ces opérations des nuisances olfactives puissent avoir lieue, ces nuisances seront temporaires, et très localisées aux zones de travaux.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Les opérations de pose de réseaux nécessiteront la mise en œuvre d'engin de terrassement puis de compactage légers afin de refermer les tranchées, aussi ces opérations seront génératrices de vibrations momentanées et réduite dans le temps
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Non hormis eau de nappe potentiellement pompée dans les tranchées en cas de nappe haute (peu probable au regard du choix des périodes de travaux). Les opérations engendrant des rejets liquides ont pour milieu récepteur la Saône.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?			Les opérations de mise en séparatif et de réhabilitation de réseaux peuvent engendrés des rejets d'eaux usées vers le milieu récepteur. Pour empêcher ce phénomènes des système de by-pass sont installés (système de pompe permettant le pompage et le refoulement du débit récolté en amont des travaux et rejet plus en aval dans la canalisation de rejet).  Le milieu récepteur ici concerné est la Saône. Toutes précautions seront prises dans le cahier des charges pour que les entreprises prennent en compte cet aspect, et prévoit la dérivation fonctionnelle des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les opérations de mise en séparatif et de réhabilitation peuvent engendrer : des Déchets inertes : excavation du déblai des fouilles, béton, bitume - leur stockage est provisoire sur chantier, et ils sont soit réutilisés si la matériaux le permet soit mise en décharge spécialisée. Des déchets industriels banals (chute de plastique, chute de bois, bouteilles, verre, papier, métaux ferrailles sont transférés en benne DIB. Des déchets dangereux (bombes marquage au sol, pot de colle, pot de savon, chiffons souillés, peinture, amiante ciment) sont stockés temporairement sur chantier en benne puis envoyés en CET

Patrimoine /	Est-it susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	Les travaux sont temporaires n'engendrent pas de modifications du patrimoine architectural.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déci		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :
The state of the s			
The state of the s			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le maître d'ouvrage est garant de la maîtrise des nuisances environnementales des opérations d'aménagement. Le dossier de consultation des entreprises intègrera les exigences environnementales spécifiques définies dans le présent dossier, notamment en termes de gestion des nuisances (sonores et visuelles), de protection des milieux aquatiques, et de période de travaux. Ces exigences seront intégrées au cahier des charges techniques particulière.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les opérations n'ont pas vocations à engendrer des impacts sur le milieu naturel à proprement parlé, Les opérations ont lieua essentiellement sous voirie ou en terrain privé.

L'impact est essentiellement lié au cadre même du projet à savoir la mise en conformité vis-à-vis des rejets des déversoirs d'orage sur le milieu récepteur. Cet impact sera évalué dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale (au titre du I.O.T.A Loi sur l'eau représenté par le système de collecte).

Il est important de rappeler que le STEP des bords de Saône à déjà fait l'objet d'un arrêté d'autorisation et que de fait sa conception n'est pas remise en cause dans le cadre du projet.

#### 8. Annexes

# 8.1 Annexes obligatoires

Г	Alliexes obligatores	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les kavaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les aures cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Les plans projet sont tous fournies en verso des fiches actions pour chacunes des opérations Les photographies sont intégrées aux fiches actions fournies en annexes complémentaires

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 8.7\_Fiches actions des opérations du programme de travaux concernées par l'examen cas par cas - voir 4.6 Annexe 8.8\_Planches cartographiques du programme de travaux\_voir 4.6 Annexe 8.9\_Synoptique de fonctionnement actuel et futur du système de collecte

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

TREVOUX

le, 07/03/2017

Signature

Le Président Bernard GRISON

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre cl-dessus

